

Pôle Démocratie et Citoyenneté
Direction Vie associative

Affaire suivie par : Alwine BOUHAFS

03 44 29 46 32

mca@mairie-creil.fr

Creil, le 10 novembre 2022

Objet : Lancement de la campagne de subvention 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Consciente du rôle des acteurs associatifs dans la vie sociale, culturelle et sportive du territoire, la ville de Creil ambitionne de soutenir et de favoriser le développement des associations.

Au-delà du soutien financier, de nombreuses aides sont mises en place afin de vous accompagner dans vos démarches structurelles ou pour le bon déroulement de vos activités: mises à disposition de salles ou de matériel, organisation de formation, suivi associatif individualisé...

La ville de Creil souhaite poursuivre ce dispositif en 2023. Ainsi j'ai le plaisir de vous faire savoir que **la campagne de demande de subvention 2023 est ouverte.**

Deux types de subventions peuvent être sollicités : au titre du fonctionnement ou au titre d'un projet spécifique. Les demandes seront étudiées notamment selon les conditions de dépôts que vous trouverez ci-joint et le respect des valeurs de la République via le Contrat d'Engagement Républicain.

La date limite de dépôt est fixée au 18 décembre 2022 inclus. Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais ne pourra pas être instruit.

Les subventions seront versées en 2023 suite au vote du budget primitif voté au Conseil municipal.

La direction de la Vie Associative reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches ou pour toutes questions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil

Président de l'ACSO